



Elu-e-s régionaux Europe Ecologie
Conseil Régional Midi-Pyrénées

Assemblée plénière

Jeudi 30 octobre 2014

Mesures intéressant le personnel

Intervention de Marie-Françoise VABRE

Monsieur le Président,
Chers collègues,

Mon intervention se situe en continuité de celle de l'AP du 13 décembre 2013.

Notre groupe avait attiré l'attention de notre Assemblée sur la nécessité de faire évoluer la situation statutaire des encadrants intermédiaires des Lycées (responsables des équipes techniques et de cuisine) en permettant aux ARL qui le souhaitent la possibilité de rejoindre le cadre d'emplois des adjoints techniques de la Fonction Publique Territoriale.

Cette question va devenir non seulement d'actualité mais aussi incontournable avec l'arrivée des agents départementaux des collèges. Ces derniers du fait du choix des Départements et des agents eux mêmes ont le plus souvent rejoint le cadre d'emplois des adjoints techniques de la Fonction Publique Territoriale.

Notre groupe se saisit de cette délibération sur les mesures concernant le personnels pour demander que dans le cadre de la préparation du Budget 2015 soit pris en compte cette question afin de reconnaître les fonctions d'encadrement des agents responsables des équipes techniques et de cuisine des lycées.

Ces agents en rejoignant s'ils le souhaitent le cadre d'emplois des adjoints techniques peuvent voir leur carrière évoluer au cadre d'emplois d'agent de maîtrise et bénéficier d'un régime indemnitaire plus intéressant.

Cette évolution statutaire et budgétaire serait un palier utile pour notre institution dès 2015. D'une part nous pourrions attribuer aux agents des lycées en position d'encadrants un régime indemnitaire qui reconnaisse leurs fonctions et leurs responsabilités et d'autre part préparer l'arrivée des personnels notamment des collèges du fait du transfert des compétences qui sont envisagées avec la nouvelle Réforme Territoriale.